

Strasbourg, 27 août 2020

MONEYVAL(2020)23

**COMITE D'EXPERTS
SUR L'EVALUATION DES MESURES DE LUTTE CONTRE LE
BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU
TERRORISME**

MONEYVAL

**2^e CONSULTATIONS INTERSESSIONS
REUNIONS DE TRAVAIL
Strasbourg, 30 juin - 3 juillet 2020**

RAPPORT DE REUNION

MEMORANDUM

Préparé par le Secrétariat de MONEYVAL

Synthèse

Durant les Réunions de travail, organisées en distanciel depuis Strasbourg, du 30 juin au 3 juillet 2020, le Comité MONEYVAL :

- a pris connaissance d'informations orales concernant l'impact de la COVID-19 sur la planification et les activités de MONEYVAL ;
- a pris connaissance d'informations orales concernant la Réunion plénière de juin 2020 du GAFI et sa Revue stratégique ;
- a discuté des projets d'amendements aux Règles de procédure de MONEYVAL permettant l'utilisation de services de vidéoconférence ;
- a pris connaissance d'informations orales concernant l'adoption des rapports de suivi de la République tchèque, de la Lituanie et de l'Ukraine ;
- a écouté une intervention du Commissaire de l'UE sur les récents développements LAB/CFT intervenus dans l'UE ;
- a écouté diverses interventions et discuté des questions de qualité, de cohérence et de problématiques horizontales dans les évaluations mutuelles de MONEYVAL ;
- a discuté du Plan de travail de MONEYVAL pour 2020 - 2022;
- a discuté des questions de qualité et de cohérence dans les évaluations de MONEYVAL, et en particulier sur la question de l'applicabilité d'exigences sectorielles aux EPNFD (R.23)
- a écouté une intervention sur des constats préliminaires relatifs aux risques et tendances de BC/FT liés à la COVID-19 ;
- a écouté une intervention sur l'Examen horizontal du Résultat immédiat 9 ;
- a écouté une mise à jour du Secrétariat concernant le Plan opérationnel régional du Comité de lutte contre le financement du terrorisme ;
- a discuté et présenté des thèmes de recherche sur les typologies pour la période 2020 – 2021.

Les rapports adoptés seront mis à disposition bientôt dans le profil de chaque juridiction concernée, conformément à la politique de publication de MONEYVAL.

Le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) a tenu ses 2^e Réunions de travail de consultations intersessions du 30 juin - 3 juillet 2020 en distanciel depuis Strasbourg sous la présidence de Mme Elżbieta Franków-Jaśkiewicz (Pologne). L'ordre du jour des réunions figure à l'Annexe I et la liste des participants à l'Annexe II.

Journée 1: mardi 30 juin 2020

Point 1 de l'ordre du jour – Ouverture de la Réunion plénière

1. La Présidente, Mme Elżbieta Franków-Jaśkiewicz, ouvre la Plénière et souhaite la bienvenue à tous les participants.
2. M. Gianluca Esposito, Chef du Service Action contre le crime, et responsable de l'Ethique, au Secrétariat du Conseil de l'Europe, informe la Réunion des récents développements en matière de méthodes de travail et de coordination interne au sein des organes de monitoring au Conseil de l'Europe. M. Esposito fait également un compte-rendu sur les travaux en cours pour le développement de règles d'éthique pour le Conseil de l'Europe. Celles-ci s'appliqueront non seulement au personnel du Conseil de l'Europe, mais aussi à quiconque participe à ses activités. Dans le droit fil de ces activités, les Principes de conduite pour les Équipes d'évaluation mutuelle de MONEYVAL ont été adoptés par le Responsable de l'Ethique.

Point de l'ordre du jour 1.1 – Adoption de l'ordre du jour

3. Le Comité adopte l'ordre du jour tel qu'il a été diffusé (voir Annexe I).

Point de l'ordre du jour 1.2 – Information par la Présidente

4. La Présidente informe la Réunion de la nécessité d'adopter des amendements aux Règles de Procédure (RP) pour permettre la tenue de Réunions plénières virtuelles.
5. Mme Franków-Jaśkiewicz informe également la Réunion que le Bureau tient à discuter d'un certain nombre de questions : les implications de la COVID-19 sur les travaux de MONEYVAL ; la planification et le format des activités clés de MONEYVAL et le projet de Programme de travail ; des amendements aux Règles de procédure pour ce qui concerne le processus des rapports de suivi renforcé ; des amendements au Statut de MONEYVAL pour inclure le FP ; les rapports de suivi renforcé pour la République tchèque, l'Île de Man, la Lituanie et l'Ukraine; et le redémarrage des travaux de MONEYVAL sur les typologies.
6. De plus, la Présidente informe la Réunion des mesures prises dans les première et deuxième Consultations intersessions de MONEYVAL et de l'adoption des rapports de suivi renforcé pour la République tchèque, la Lituanie et l'Ukraine. La Présidente présente aussi les avancées de la recherche concernant la COVID menée par le Secrétariat de MONEYVAL sur la base des retours d'expérience communiqués par de nombreuses délégations.
7. Mme Franków-Jaśkiewicz rend compte de sa participation à la conférence de haut niveau sur les conséquences de la pandémie de COVID-19 organisée sous la présidence grecque du Conseil de l'Europe ; à la réunion de haut niveau avec la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe et les Chefs des organes de monitoring du CdE ; et à la prochaine réunion avec le Comité des Ministres et le Président du Groupe d'action financière (GAFI), prévue le 9 septembre 2020.

8. Elle termine en informant les membres et observateurs du projet de tenir la prochaine Réunion plénière de MONEYVAL du 14 au 18 septembre 2020, soit entièrement en présentiel, soit selon un format hybride (les délégations soumises à des restrictions de déplacements pourront participer à la Réunion plénière en distanciel).

Point de l'ordre du jour 2 – Information communiquée par le Secrétariat

9. Le Secrétaire exécutif informe la Réunion de l'impact de la COVID-19 sur le processus d'évaluation mutuelle de MONEYVAL pour 2020-2021 et le programme de travail de MONEYVAL. En particulier, les visites sur place pour Saint-Marin et le Saint-Siège sont reprogrammées en septembre-octobre 2020, celle pour la Croatie en janvier 2021 et les formations dans le pays pour la Bulgarie et le Liechtenstein en août. En ce qui concerne les réunions en face-à-face pour les évaluations mutuelles de la Géorgie et de la République slovaque, elles se tiendront en distanciel en juillet.
10. De plus, le Secrétaire exécutif signale la reprogrammation du processus de suivi de MONEYVAL dans quatre mois, conformément à la pratique du GAFI. Pour les pays soumis au processus de suivi qui ont fait rapport au Secrétariat avant le confinement de la COVID-19, leurs rapports ont été diffusés aux membres selon la procédure écrite de MONEYVAL en vertu de l'article 6 et de l'article 21 des RP de MONEYVAL.
11. A la lumière de la lettre de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe aux comités intergouvernementaux pour le maintien du programme de travail, et conformément à des décisions du Bureau, le Secrétaire exécutif fait rapport sur la programmation d'une Plénière hybride de MONEYVAL entre le 14 et le 18 septembre 2020. Les délégations confrontées à des limitations de déplacement pourront ainsi participer virtuellement à la Plénière de MONEYVAL.
12. Pour ce qui est des équipes de MONEYVAL, le Secrétaire exécutif informe la Réunion de la restructuration du Secrétariat et souhaite la bienvenue à Mme Irina Talianu, en tant que Cheffe d'Unité responsable des typologies, et à M. Andrew Le Brun en tant que coordinateur des évaluations mutuelles. Il donne également des informations sur deux concours de recrutement externe en cours pour deux administrateurs supplémentaires et deux mis à disposition. Pour ce qui est des contributions volontaires, les membres sont informés du nouveau processus mis en place par le Conseil de l'Europe. Il invite toutes les délégations de MONEYVAL à examiner la possibilité de faire des contributions volontaires afin de soutenir les divers axes de travaux au sein de MONEYVAL.

Point de l'ordre du jour 3 – Information sur la réunion de juin du GAFI et sa Revue stratégique

3.1 Information communiquée par le Secrétariat du GAFI

13. La Présidente informe la Réunion sur les réunions du Groupe de travail du GAFI et du Groupe Revue stratégique organisées en distanciel en mai-juin 2020 ainsi que de la décision par les membres du GAFI concernant la suite des opérations pour ce qui est du prochain cycle d'évaluation. Des discussions se sont également tenues concernant l'ICRG (*International Co-operation Review Group*), les nouvelles normes pour le financement de la prolifération (FP) et les typologies.
14. Le représentant du GAFI, M. Robert Norfolk-Whittaker, informe la Réunion de l'ordre du jour de la Plénière de juin 2020 du GAFI et des priorités de la présidence allemande pour la période de juillet 2020 – juin 2022, à savoir la transformation numérique de la LAB/CFT ; le financement du terrorisme pour des motifs ethniques ou raciaux ; le blanchiment de capitaux et le trafic de migrants ; les crimes contre l'environnement ; le trafic d'armes illicite.

Sous la présidence allemande, le GAFI poursuivra son cœur d'activités consistant à identifier les risques, mener des activités normatives, évaluer des pays et les pousser à agir réellement et efficacement.

15. La Réunion est informée des travaux en cours concernant la Revue stratégique du GAFI. La Plénière du GAFI est parvenue à un accord sur un certain nombre d'aspects clés de la Revue, principalement le cadre pour le prochain cycle d'évaluation. L'accord prévoit quatre grands points : l'évaluation de la conformité technique se fera sur étude documentaire ; des revues horizontales et thématiques ad hoc seront menées ; les évaluations des juridictions concernant les Résultats immédiats incluront une réévaluation et une renotation de l'efficacité ; enfin, l'approche par les risques sera privilégiée, avec des travaux complémentaires pour renforcer ces éléments dans l'évaluation qui prend en compte les risques (exercice de détermination dit *scoping note*).
16. Du fait de la pandémie de COVID-19, le représentant du GAFI informe la Réunion de la décision prise en avril 2020 de suspendre le Processus d'évaluation du GAFI et de donner 4 mois de délai supplémentaires au processus d'évaluation mutuelle et aux juridictions soumises au processus d'ICRG. Au vu de l'incertitude causée par la COVID-19, l'ICRG fera un bilan pour les pays sous examen, consultera les membres d'ici mi-juillet 2020 et élaborera des propositions plus concrètes.
17. La Réunion est également informée de certains points concernant le Groupe Évaluations et Conformité (ECG) et le Groupe Développement de Politiques (PDG), ainsi que de la publication de l'étude de typologies sur le blanchiment de capitaux et le commerce illégal d'animaux sauvages (*Money Laundering and the Illegal Wildlife Trade*), de l'actualisation prévue de ses Notes d'orientation concernant le FP, ainsi que du lancement du premier cours à distance du GAFI.

3.2 Information par le Secrétariat de MONEYVAL

18. Le Secrétariat informe les membres des derniers développements au sein du Groupe Développement de Politiques (PDG) du GAFI. En octobre 2019, le PDG a discuté des propositions d'amendements à la Rec.1 / INR.1, afin de définir les exigences pour les pays et le secteur privé concernant l'évaluation et l'atténuation du risque de financement de la prolifération. Il y a eu un large accord sur le fait que la portée de ces obligations devrait couvrir l'approche propre au pays, c'est-à-dire la violation, la non-application ou l'évasion des sanctions pour FP. Depuis la réunion du PDG de février 2020, les discussions se sont déroulées selon deux cycles de réunions en distanciel et de commentaires écrits. Les discussions de suivi au sein du PDG (tenues en mai 2020), se sont toutefois concentrées sur deux questions: (i) comment éviter les effets en cascade involontaires que les amendements à la Rec.1 / INR.1 pourraient avoir sur l'application d'autres Recommandations et RI du GAFI (à l'exception du RI 11), et (ii) comment refléter le champ d'application restreint du FP dans les modifications proposées à la R.1. Le PDG est parvenu à un consensus sur le fait qu'il ne devrait pas y avoir d'effet en cascade si et lorsque les amendements à la Rec.1 seront adoptés. Pour garantir la mise en œuvre de cette décision, le PDG a convenu :
 - a) d'inclure une note de bas de page dans la note interprétative de la Rec.1 indiquant que les exigences de la Recommandation 1 pour l'évaluation et l'atténuation des risques de FP n'élargissent pas la portée des autres exigences d'autres Recommandations ;
 - b) à la demande du PDG, la Plénière a inclus la clarification selon laquelle il ne devrait pas y avoir d'effet en cascade des modifications de la Rec.1 à d'autres Recs et RI (à l'exception du RI 11) dans ses décisions ; et

c) la Plénière a demandé au Groupe de Conformité de l'Évaluation (ECG) de limiter toute modification de la méthodologie, résultant des amendements, aux Rec.1 et RI 11 et de clarifier cela dans le texte du paragraphe 24 de la méthodologie.

19. En ce qui concerne la nature et l'étendue des mesures que le secteur privé devrait prendre pour atténuer les risques, compte tenu de la définition précédemment convenue du risque de FP et du champ restreint des amendements, le PDG procédera à une consultation publique avant que le texte final des amendements à la Rec.1 soit proposé pour la discussion de la Plénière en octobre 2020.
20. Les membres sont informés des discussions récentes sur les standards en matière de bénéficiaire effectif (BO). En mars 2020, le PDG a mis en place une équipe de projet dans le but de revoir systématiquement les normes liées aux bénéficiaires effectifs et plus particulièrement la Rec.24. L'équipe du projet a ensuite mis en place trois « sous-groupes » pour discuter de trois domaines différents : (i) le sous-groupe 1 pour traiter des standards sur « des informations adéquates, exactes et opportunes » ; (ii) le sous-groupe 2 pour traiter des standards sur « l'accès à l'information » ; et (iii) le sous-groupe 3 pour discuter des questions relatives aux « obstacles à la transparence ». Bien qu'aucun des sous-groupes n'ait encore finalisé ses discussions, les rapports sur les progrès réalisés et leurs premiers résultats ont été présentés à l'équipe de projet fin mai 2020. En fonction de l'avancement de l'équipe de projet et de ses sous-groupes, le PDG serait en mesure d'examiner leurs recommandations en octobre 2020 ou en février 2021. Étant donné que les 4e (GAFI) / 5e (MONEYVAL) cycles d'évaluations mutuelles sont à plus de la moitié de leurs travaux, le PDG a conclu qu'il était très peu probable que des changements des standards concernant les bénéficiaires effectifs soient appliqués à la méthodologie suffisamment à temps pour être évalués dans les évaluations restantes.
21. Le représentant de Jersey, M. George Pearmain, rend compte des discussions en séance plénière du GAFI sur la Recommandation 24, en particulier sur l'actualité et la disponibilité des informations sur les bénéficiaires effectifs (BO). Le Groupe était dirigé par la Russie et le Royaume-Uni, tandis que les sous-groupes étaient dirigés par les États-Unis, Jersey et la Banque mondiale. Les groupes de travail se sont concentrés sur les domaines de l'information adéquate, précise et opportune sur les BO; l'effet en cascade sur la Recommandation 10 et sa note interprétative; et la précision et l'importance de la vérification.
22. En ce qui concerne l'accès à l'information, les deux domaines émergents sont le consensus selon lequel dans certaines circonstances, il devrait y avoir un accès direct à l'information pour certaines autorités compétentes ; et le consensus sur une durée pour la fourniture d'une demande initiale d'échange d'informations BO au niveau international, ainsi que sur l'identification d'une méthode pour la communication de ces informations afin de parvenir à une meilleure interopérabilité.
23. Quant au troisième sous-groupe, il travaille sur les obstacles à la transparence des actionnaires désignés, des instruments négociables au porteur ou d'autres obstacles difficiles dans ces domaines, en raison de la prévalence de ces méthodes utilisées pour le financement illicite.
24. Le représentant de Jersey informe que les considérations actuelles seront discutées lors de la séance plénière du GAFI prévue pour octobre 2020, ce qui donnera lieu à des travaux supplémentaires pour le PDG et l'ECG en 2021 où des décisions en plénière devraient être prises. Par conséquent, tout changement lié à la recommandation 24 sera apporté à la fin du cycle d'évaluation en cours du GAFI.
25. Le Secrétariat rend compte d'une réunion en mai du Groupe de contact sur les actifs

virtuels du GAFI pour discuter : (i) de l'examen sur 12 mois des normes du GAFI sur les VA et les VASP ; et (ii) des propositions de renforcement de la coopération internationale entre les superviseurs des VASP. Le premier document a été adopté par la Plénière du GAFI et le second sera examiné par le PDG en octobre. Les autorités chargées de formuler des propositions visant à renforcer la coopération en matière de surveillance comprennent Gibraltar. Le Secrétariat a apporté une contribution à la mise en œuvre de la R.15 sur la base des conclusions initiales de quatre RS et a demandé des éclaircissements sur la mesure dans laquelle le groupe des VASP doit avoir un programme de groupe LAB/CFT en vertu du c.15.9. Il a également suggéré d'examiner la pratique adoptée par d'autres normalisateurs pour faciliter une meilleure coopération, par exemple des protocoles d'accord multilatéraux et des alertes investisseurs.

26. Le Secrétariat rend compte d'une réunion du Forum des superviseurs du GAFI en mai qui a débattu de l'application d'une approche fondée sur les risques (ABR) à la surveillance des EPNFD. La Réunion a consisté en deux tables rondes - la première présidée par Singapour et la seconde par Jersey. Les panélistes - provenant d'Espagne, du Royaume-Uni, d'Irlande et de la Banque mondiale - ont décrit les éléments d'une approche basée sur les risques. Les points clés de ce forum sont soulignés par le Secrétariat.

Point de l'ordre du jour 4: Discussion de projets d'amendement aux Règles de procédure de MONEYVAL sur l'utilisation de services de vidéoconférence

27. Les membres se voient présenter des propositions d'amendements aux Règles de procédure de MONEYVAL, envisageant notamment l'ajout d'un nouvel article 28 bis (« Méthodes de travail de MONEYVAL dans des circonstances exceptionnelles »). Ces Règles envisageraient la possibilité de tenir des réunions et de mener des activités de manière virtuelle ou « hybride ». La possibilité d'une procédure écrite suite à un événement virtuel ou « hybride » peut être assurée sur décision de la Plénière de MONEYVAL. La décision de modifier les Règles de Procédure sera prise à l'issue des Réunions de travail par « procédure silencieuse ».

Point de l'ordre du jour 5: Présentation par la Commission européenne sur de récents développements

28. La Commission européenne (CE) informe la Réunion des développements récents et des initiatives de LAB/CFT au niveau de l'Union européenne (UE), dont le plan d'action de l'UE pour une politique globale de l'Union en matière de prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.
29. Le plan d'action fait suite à une série d'initiatives de LAB/CFT au niveau de l'UE, telles que le paquet LBC de la Commission de juillet 2019, la résolution du Parlement européen (PE) de septembre 2019 sur l'état de la mise en œuvre de la législation anti-blanchiment, et les Conclusions du Conseil Affaires financières et économiques (ECOFIN) sur les priorités stratégiques de la politique de l'Union en matière de LAB/CFT en décembre 2019.
30. Le plan vise à définir le point de vue de la CE dans la réalisation d'une politique globale de l'Union en matière de LAB/CFT; établir un programme politique pour remédier aux faiblesses identifiées dans le paquet LBC de juillet 2019 ; et effectuer un examen cohérent du cadre de l'UE en matière de LAB/CFT afin de lutter contre le BC/FT sous tous les angles.
31. En ce qui concerne la composition du plan d'action, il comprend les six piliers suivants: (i) une meilleure application des règles; (ii) un compendium de règles harmonisé; (iii) une supervision au niveau de l'UE; (iv) un Mécanisme de coordination et d'appui aux cellules de renseignement financier (CRF); (v) les services répressifs et le partage d'informations;

et (vi) le rôle global de l'UE. Ces piliers définissent des domaines d'action qui permettront à l'UE d'assurer une supervision de haute qualité et cohérente sur l'ensemble du marché intérieur, et une coordination efficace des activités entre les CRF, ce qui est d'une importance capitale étant donné la nature transfrontalière du blanchiment d'argent.

32. Enfin, la représentante de la Commission européenne, Mme Raluca Pruna, informe que le plan d'action est actuellement en cours de consultation, ce qui permettra aux parties prenantes de réagir à chacune des actions proposées par la Commission et de fournir un retour d'information sur la meilleure façon de concrétiser ces actions. Une proposition législative devrait être déposée au début de 2021.

Journée 2: mercredi 1er juillet 2020

Point de l'ordre du jour 6 – Qualité, cohérence et questions transversales dans les évaluations mutuelles de MONEYVAL

6.1 Questions horizontales identifiées dans les récents rapports d'évaluation mutuelle et de suivi

33. Le Secrétaire exécutif présente ce point de l'ordre du jour – destiné à être un point permanent lors des futures séances plénières et réunions de travail - qui vise à mettre en évidence les questions de qualité, de cohérence et de nature horizontale identifiées dans les rapports d'évaluation mutuelle et de suivi (REM et RS). Le mécanisme sera utilisé pour informer les membres sur des questions horizontales et Q&C complexes et, le cas échéant, demander l'accord pour traiter des problèmes spécifiques avec le GAFI.
34. Quatre problèmes identifiés lors de la préparation des RS sont présentés par le Secrétariat (Coordinateur des évaluations). Le premier ressort du RS sur l'île de Man, dans lequel la juridiction avait soulevé une question sur l'application du c.18.2 aux EPNFD. Cela avait servi de base à un premier document qui avait été distribué aux délégations. Ce document avait déclenché une discussion avec le Secrétariat du GAFI, et débouché sur un examen plus large de l'application des programmes de groupe LAB/CFT aux groupes EPNFD et VASP, et l'application de la supervision consolidée à ces groupes (touchant aux R.15, R.17 (par la R.22), R.18 (par la R.23), R.26 et R.28. Il y avait eu un accord sur plusieurs domaines importants entre les Secrétariats, y compris sur le risque plus élevé que les EPNFD peuvent présenter et la nécessité d'une approche cohérente à appliquer par / aux IF, EPNFD et VASP. Les discussions se poursuivront entre les Secrétariats, en vue de la discussion de la question par les membres du GAFI, par exemple via l'ECG, le groupe de contact VA et le forum de surveillance. Les délégations de MONEYVAL auront une possibilité de contribuer à cette discussion une fois que le Secrétariat du GAFI se sera entendu sur les questions à discuter.
35. Le Secrétariat du GAFI est d'avis que tous les éléments de la R.18 s'appliquent aux EPNFD. Cependant le Secrétariat du GAFI a contacté les coprésidents de l'ECG et a en principe accepté de leur part de mettre les clarifications de la méthodologie GAFI à l'ordre du jour de l'ECG. Les coprésidents ne se sont pas encore engagés sur des détails, mais Le Secrétariat demandera que la question R.23 / R.18 soit prioritaire.
36. Les Secrétariats de l'EAG et de l'APG soutiennent les travaux entrepris par MONEYVAL pour identifier les problèmes de qualité, de cohérence et de pertinence horizontale. L'EAG a procédé à un examen horizontal de plusieurs Recommandations et souhaiterait travailler avec MONEYVAL à cet égard. Ses deux REM les plus récents n'appliquent pas tous les aspects de R.18 à c.23.2.

37. Israël, l'Italie, l'Allemagne, les États-Unis et le Royaume-Uni ont appuyé la position prise par le Secrétariat du GAFI concernant la Norme, mais ont également salué la nécessité de clarifier les incohérences dans la méthodologie (et son application) soulignées dans le document initial et les discussions ultérieures par exemple par l'ECG. Les observations du document initial ont été appuyées par Chypre, l'Estonie et Jersey, ce dernier se demandant si la R.18 devrait s'appliquer à toutes les EPNFD, alors que ce n'est pas le cas pour toutes les IF.
38. Le Royaume-Uni et Israël précisent que tous les critères de la R.18 ont été appliqués aux EPNFD lors de leurs évaluations mutuelles respectives. Le Royaume-Uni évoque le tableau des notations à la fin de son REM, qui identifiait des lacunes pour le groupe des EPNFD.
39. Le Secrétaire exécutif confirme que le RS de l'île de Man sera présenté pour adoption à la Plénière de septembre avec une exclusion pour la R.23 en attendant une décision du GAFI sur cette question. La Présidente estime que les contributions des délégations soutiennent la nécessité pour le GAFI de traiter les questions soulevées dans le document initial et les discussions ultérieures.
40. La deuxième question concerne le besoin de cohérence dans le traitement d'une lacune dans la définition des VA ou des VASP lors de l'évaluation de la R.15. Le Secrétariat du GAFI avait présenté son approche préférée - faire référence à toute lacune dans l'introduction de la R.15 (ou similaire pour les RS) et la section pondération et conclusion. Il n'estime pas que l'écart doive être pris en compte lors de l'évaluation des critères, car une cascade réduirait la clarté et la rigueur. Cependant, il reconnaît qu'il peut y avoir d'autres approches. Le Secrétariat de MONEYVAL suivra l'approche du GAFI, mais, en outre, comblera les lacunes du point 15.4. Lorsqu'il y a une lacune dans la définition des IF, dans un souci de cohérence, cela sera décrit sous R.26. Cependant, l'écart sera également pris en compte dans les notations des recommandations relatives aux mesures préventives et de supervision.
41. Le Secrétariat de l'APG présente son approche de cette question - qui est de refléter les lacunes sous c.15.3 (c), c.15.4 (a), c.15.6 (a), c.15.9 et c.15.10. Il estime que le traitement des lacunes de définition selon la R.15 devrait être clarifié dans l'ensemble du Réseau mondial.
42. La troisième question concerne le tableau des notations et des lacunes à la fin de chaque annexe TC, qui constitue la base des RS ultérieurs. Afin de garantir que les membres savent clairement quelles sont les lacunes qui seront corrigées par le biais des RS (et, le cas échéant, dans le processus de l'ICRG), le résumé du tableau énumérera à l'avenir toutes les lacunes. Actuellement, cela n'est pas toujours fait lorsqu'il y a un plus grand nombre de lacunes dans une Recommandation.
43. La dernière question concerne l'évaluation dans les RS des changements apportés aux normes du GAFI lorsqu'un membre demande qu'une recommandation évaluée comme PC ou NC soit réévaluée. Lorsqu'il y a un changement dans ces normes, l'approche à suivre par MONEYVAL sera d'évaluer: (i) tous les critères qui ont changé à la suite de la révision de la Recommandation du GAFI; et (ii) d'autres critères au titre de cette Recommandation qui n'ont pas changé, à l'exception de ceux notés comme satisfaits (tant qu'il y a eu un changement du cadre juridique, institutionnel ou opérationnel). Le Secrétariat continuera d'analyser cette approche à la lumière des changements apportés à la R.1 et la question est toujours en discussion avec le Secrétariat du GAFI.

6.2 Correspondance avec le GAFI sur des points de procédure concernant les évaluations mutuelles

44. Le Secrétaire exécutif informe les membres d'une lettre reçue par le Secrétaire exécutif du GAFI concernant le résultat de la discussion d'évaluation mutuelle de Chypre. En particulier, le Secrétaire exécutif du GAFI a noté que le REM de Chypre avait été considérablement amendé à la suite de la réunion plénière. Dans de telles situations, il est recommandé que les changements importants après la plénière soient réexaminés à la Plénière suivante ou examinés par procédure écrite.

6.3 Lignes directrices pour les Équipes d'évaluation mutuelle : Principes de conduite durant le processus d'évaluation mutuelle

45. Le Secrétaire exécutif informe les membres des principes de conduite adoptés par le responsable de l'éthique du CdE, qui prévoient une procédure de déclaration de conflit d'intérêts par les membres des équipes d'évaluation. Des règles similaires seront élaborées pour d'autres parties prenantes impliquées dans les travaux des comités du CdE, y compris MONEYVAL.

6.4 Contributions des membres au 5^e Cycle d'Evaluation mutuelle

46. Le Secrétariat rend compte de l'état des lieux réalisé, à la suite de l'appel lancé par le GAFI aux organismes régionaux de type GAFI (ORTG) pour les contributions de leurs membres à leurs programmes d'évaluation mutuelle (EM). En particulier, le Secrétariat de MONEYVAL a compilé des données couvrant les contributions des détachements, des évaluateurs, des examinateurs, l'organisation de réunions d'experts et les formations de MONEYVAL, du GAFI et d'autres membres du FSRB et des observateurs pour le cinquième cycle d'EM de MONEYVAL.

47. Les ORTG, y compris MONEYVAL, se sont engagés à présenter des exposés lors des réunions du GNCG, ce qui permettra à ce dernier de développer sa compréhension collective des approches efficaces dans ce domaine et peut fournir des indications supplémentaires aux membres du GAFI sur les domaines dans lesquels leur soutien pourrait être le bienvenu. La présentation de MONEYVAL est attendue lors de la prochaine réunion plénière du GAFI, prévue en octobre 2020.

48. Le Secrétariat remercie chaleureusement toutes les délégations pour leur soutien et les encourage à continuer de soutenir les travaux de MONEYVAL. Enfin, Le Secrétariat informe les membres de l'évolution de son approche de la formation LAB/CFT, visant à se concentrer sur le processus de sélection et l'augmentation de la qualité des stagiaires, y compris par une interaction accrue avec les formateurs.

Point de l'ordre du jour 7- Discussion du Plan de travail de MONEYVAL pour 2020-2022

49. Le Secrétaire exécutif présente le projet de Plan de travail pour 2020-2022 qui a été élaboré pour assurer la mise en œuvre au niveau pratique de la Stratégie de MONEYVAL 2020-2022. Le Plan de travail décrit les principaux axes de travail de MONEYVAL et explique les ressources nécessaires pour mener à bien toutes ses activités. Le Secrétariat a besoin de 19 membres, alors qu'il n'en dispose que de 15, avec 2 recrutements en cours pour les détachés et 1 à 2 recrutements pour le personnel permanent, qui seront finalisés dans les mois à venir. Afin de tenir compte de la rotation du personnel, le niveau optimal de dotation en personnel devrait être de 21 pour mener à bien toutes les activités du plan de travail. Le Plan de travail est diffusé pour adoption par procédure écrite.

Journée 3: jeudi 2 juillet 2020

Point de l'ordre du jour 9 – Discussion sur le Guide de MONEYVAL pour la conduite des travaux sur les typologies

50. La Présidente de MONEYVAL rappelle l'engagement du Comité de reprendre les études de typologies, après l'adoption de la stratégie MONEYVAL 2020-2022. Le Secrétariat présente le « Projet de guide pour la conduite des travaux sur les typologies », mettant l'accent sur le raisonnement, les objectifs et les principales composantes du document. Plusieurs délégations prennent la parole (Arménie, Russie, EAG, Roumanie, Italie, Royaume-Uni, Secrétariat du GAFI et l'expert scientifique) pour saluer l'initiative et le contenu du document. L'Arménie se porte candidate pour accueillir une réunion sur les typologies en 2021 et l'EAG suggère un projet commun, sous réserve d'un intérêt commun sur un sujet donné par les deux Comités. Plusieurs propositions de modification du texte sont faites. Le Secrétariat incorporera le libellé supplémentaire suggéré par les délégations intervenantes et diffusera une version révisée du projet de « Guide pour la conduite des travaux sur les typologies » pour adoption par procédures écrites.

Point de l'ordre du jour 10 – Risques de BC/FT et tendances liées à la COVID-19 : présentation de conclusions préliminaires par le Secrétariat de MONEYVAL et contributions de délégations

51. À l'initiative de la Présidente de MONEYVAL, le Secrétariat a produit un rapport sur les cas émergents de BC, les défis pratiques et les tendances apparus pendant la crise de la COVID-19. Le Secrétariat présente le document et ses principales conclusions et recommandations.

52. Plusieurs délégations (Slovaquie, ONUDC, Italie, Saint-Marin, Chypre, Fédération de Russie, Secrétariat du GAFI) saluent l'initiative de la Présidente comme étant très opportune et appuient les conclusions du rapport. En outre, l'Italie signale avoir reçu plus de 30 demandes d'informations spontanées dans le domaine de la fourniture d'équipements médicaux de protection. Saint-Marin fait état de la détection de cas de corruption et d'infractions dans le secteur médical, et souligne un risque mondial potentiel d'assouplissement des mesures de LAB/CFT en raison du ralentissement économique.

53. La Fédération de Russie a amélioré sa réponse à la COVID-19 en créant des systèmes de surveillance des risques de BC/FT causés par la pandémie. Chypre a renforcé la communication et fourni des orientations aux EPNFD sur les mesures d'atténuation des risques de BC/FT liés à la COVID-19. L'ONUDC a signalé une augmentation de la demande de transports transfrontaliers d'espèces par des groupes criminels après la phase de confinement due à la COVID-19.

54. Le Secrétariat du GAFI salue l'initiative et le rapport, notant que le RTMG a prévu de tenir des ateliers fin juillet pour le secteur privé et de compléter l'information des autorités sur les risques posés par la pandémie de COVID-19. Toutes les délégations sont encouragées à participer.

55. Compte tenu des nouveaux exemples de cas fournis par les délégations au cours de la discussion, le Secrétariat lancera un appel à informations complémentaires pour mettre à jour le document. Les réponses reçues seront compilées et transmises au RTMG aux fins de recherche. Par la suite, les délégations recevront un rapport modifié pour de plus amples commentaires. La version finale du rapport sera publiée sur le site web du Conseil de l'Europe.

Journée 4: vendredi 3 juillet 2020

Point de l'ordre du jour 11 – Examen horizontal du Résultat Immédiat 9

56. Le Secrétariat présente l'Examen horizontal du résultat immédiat 9 en comparant les résultats des rapports d'évaluation mutuelle conclus par les membres de MONEYVAL. L'examen montre que les pays de MONEYVAL obtiennent de bons résultats sur le plan de la conformité technique, la R.5 étant notée LC ou C dans 88% des cas. Les bons résultats sur le plan technique ne sont pas pleinement reflétés sur l'efficacité : seuls 41% des notes d'efficacité sont SE ou HE. Le Secrétariat a conclu que ces résultats s'expliquent par le fait qu'il est difficile de démontrer l'efficacité du RI.9 pour les juridictions en l'absence d'enquêtes et de poursuites en matière de FT, malgré un faible niveau de risque de FT.
57. Plusieurs délégations interviennent pour soutenir l'initiative et saluent le rapport préparé par le Secrétariat (Russie, Chypre, Secrétariat de l'EAG, Secrétariat de l'APG, Slovaquie, Israël, Secrétariat du GAFI, Jersey et l'expert scientifique). Les secrétariats de l'EAG et de l'APG expriment leur inquiétude quant à la cohérence des évaluations du RI.9 dans le Réseau mondial et soutiennent l'initiative de réexamens horizontaux supplémentaires. En ce qui concerne le fond de l'examen, le Secrétariat de l'EAG a des préoccupations similaires concernant la cohérence des notes pour le RI.9. se référant au MER du Belarus. Le Secrétariat de l'APG note que dans leur région, les mesures prises par les juridictions pour interrompre les activités de FT sont grandement prises en considération pour déterminer l'efficacité du RI.9.
58. Israël et le Secrétariat du GAFI saluent l'examen horizontal et notent qu'une approche holistique tenant compte des facteurs pertinents d'autres RI doit être adoptée pour déterminer dans quelle mesure les juridictions enquêtent et poursuivent efficacement le FT. Jersey se fait l'écho des commentaires du Secrétariat du GAFI, mais trouve préoccupant le fait ne pas trop insister sur la pertinence d'autres facteurs provenant de différents RI lors de la détermination de la note finale du RI.9.
59. L'expert scientifique propose de communiquer les résultats de cet Examen avec les coprésidents du groupe de travail Evaluation de MONEYVAL pour les aider dans les discussions sur les questions clés et mettre à jour régulièrement (une fois par an) l'examen horizontal lorsque de nouveaux REM sont adoptés.
60. Dans le cadre du plan opérationnel CFT de MONEYVAL, les délégations acceptent de participer au projet des ORTG sur l'élaboration d'un guide pour enquêter et poursuivre le FT. Suite au développement du guide, MONEYVAL viserait à organiser une formation avec le GAFI pour relever les défis et les meilleures pratiques en matière d'enquêtes et de poursuites en matière de FT au niveau régional.

Point de l'ordre du jour 12 – Plan opérationnel régional de lutte contre le financement du terrorisme : discussion sur la marche à suivre

61. Le Secrétariat présente des amendements au plan opérationnel de MONEYVAL CFT (2018). La version révisée se concentre sur l'organisation de réunions de travail conjointes, le développement de supports de formation sur le FT, et la coordination avec les autres organisations internationales concernant les travaux d'orientation et de typologies sur les différentes facettes du CFT.
62. Un certain nombre de délégations soutiennent les travaux de MONEYVAL en matière de CFT et les amendements au plan opérationnel (Russie, Secrétariat du GAFI et Israël). Le Secrétariat du GAFI propose de mener des recherches / typologies sur les risques régionaux de FT posés par les membres de MONEYVAL et peut-être en considérant séparément les juridictions qui sont des centres financiers ou des centres financiers régionaux.

63. Le plan opérationnel a été intégré au plan de travail MONEYVAL 2020-2022.

Point de l'ordre du jour 13 – Discussion sur des thèmes de recherche sur les typologies pour 2020 – 2021

64. Les délégations procèdent à un examen préliminaire des thèmes potentiels de recherche sur les typologies. L'Estonie propose d'envisager un projet qui contribuerait au travail des superviseurs financiers ou de mener des recherches sur les risques de BC/FT du secteur privé du point de vue de drapeaux rouges potentiels (indicateurs d'alerte). La Fédération de Russie, soutenue par le Secrétariat de l'EAG, propose de diriger un projet sur l'enquête sur le blanchiment d'argent des fonds générés par le trafic de drogue via VA et VASP.
65. Le Présidente de MONEYVAL encourage les délégations à soumettre des documents de réflexion au Secrétariat une semaine avant la 60e Plénière qui se tiendra en septembre et à se porter volontaire pour mener des recherches potentielles sur les typologies. Le modèle de ce type document est annexé au document d'orientation pour la recherche sur les typologies.
66. La Plénière de septembre discutera des documents de réflexion et s'accordera sur un sujet à retenir comme projet de recherche sur les typologies pour 2020/2021. Les autres idées exprimées par les délégations sur les thèmes potentiels de recherche comprennent une étude sur la mise en œuvre de la Recommandation 8 ; les risques de BC/FT découlant de la pandémie de COVID-19.

ANNEX I – Agenda of the Plenary

Day 1: Tuesday 30 June 2020 / Jour 1: mardi, 30 juin 2020 (10h00 – 12h30 HNEC)

1. Opening of the Working Meeting (10:00 – 10:30) / *Ouverture de la réunion (10h00 – 10h30)*
 - Introduction by the Chair of MONEYVAL / *Introduction par le Président de MONEYVAL*
 - Opening remarks, Mr Gianluca Esposito, Head of Action against Crime Department, Council of Europe (tbc) / *Remarques préliminaires, M. Gianluca Esposito, Chef du Service de la lutte contre la criminalité*
 - Adoption of the Agenda / *Adoption de l'ordre du jour*
2. Information from the Secretariat (10:30 – 10:45) / *Informations fournies par le secrétariat (10h30-10h45)*
 - Impact of COVID-19 on MONEYVAL planning and operations / *Impact du COVID-19 sur le calendrier et les activités de MONEYVAL*
 - Financing and staffing / *Financement et effectifs*
3. Information on the June FATF meeting and the FATF Strategic Review (10:45 – 11:50) / *Informations sur la réunion de juin du GAFI et sa revue stratégique (10h45 – 11h50)*
 - Information by the FATF Secretariat / *Informations fournies par le secrétariat du GAFI*
 - Information by the MONEYVAL Secretariat / *Informations fournies par le secrétariat de MONEYVAL*
 - Questions and answers with delegations / *Questions-réponses avec les délégations*
4. Discussion of draft amendments to MONEYVAL Rules of Procedure on the use of videoconferencing facilities (11:50 – 12:20) / *Discussion sur les projets d'amendement apportés aux Règles de procédure de MONEYVAL à propos de l'utilisation de la vidéoconférence*
5. Presentation by the European Commission on recent developments (12:20 – 12:30) / *Présentation par la Commission européenne sur les récents développements (12h20-12h30)*

Day 2: Wednesday 1 July 2020 / Jour 2: mercredi, 1er juillet 2020 (14h30-17h00 HNEC)

6. Quality, consistency and horizontal issues in MONEYVAL mutual evaluations (14:30 – 15:30): / *Qualité, cohérence et questions horizontales des évaluations mutuelles de MONEYVAL (14h30 – 15h30)*
 - Horizontal issues identified in recent mutual evaluation and follow-up reports; / *Questions horizontales identifiées dans les récents rapports d'évaluation mutuelle et de suivi ;*
 - Correspondence with FATF on procedural issues of mutual evaluations; / *Correspondance avec le GAFI sur les questions procédurales des évaluations mutuelles*
 - Guidelines for Mutual Evaluation Teams: Principles of conduct during the mutual evaluation process; / *Directives pour les équipes d'évaluation mutuelle : principes de conduite durant le processus d'évaluation mutuelle ;*
 - Members' input into the 5th Round Mutual Evaluation cycle: information item by the Secretariat / *Contribution des membres au 5ème cycle d'évaluation mutuelle : point d'information par le secrétariat*

Technical break (15:30 – 15:40) / *Pause technique (15h30 – 15h40)*

7. Discussion of the MONEYVAL Workplan for 2020-2022 (15:40 – 16:45) / *Discussion sur le plan de travail de MONEYVAL pour la période 2020-2022 (15h40-16h45)*
8. Any other business (16:45 – 17:00) / *Autres questions (16h45 – 17h00)*

Day 3: Thursday, 2 July 2020 (14:30 – 17:00 CET) / Jour 3 : jeudi, 2 juillet 2020 (14h30 – 17h00 HNEC)

9. Discussion of MONEYVAL Guidance on conducting typologies work (14:30 – 15:30) / *Discussion sur le Guide de MONEYVAL en matière de conduites de travaux de typologies*
10. COVID-19 related ML/TF risks and trends: presentation of preliminary findings by the MONEYVAL Secretariat and input from delegations (15:30 – 17:00) / *Risques et tendances en matière de BC/FT liés au COVID-19 : présentation des conclusions préliminaires par le secrétariat de MONEYVAL et contribution des délégations (15h30 - 17h00)*

Day 4: Friday, 3 July 2020 (14:30 – 17:00 CET) / Jour 4 : vendredi, 3 juillet 2020 (14h30 – 17h00 HNEC)

11. Horizontal review of Immediate Outcome 9: presentation by the MONEYVAL Secretariat (14:30 – 15:15) / *Examen horizontal du Résultat immédiat 9: présentation par le secrétariat de MONEYVAL (14h30 – 15h15)*
12. Regional operational plan to counter terrorist financing: discussion of the way forward (15:15 – 15:45) / *Plan opérationnel régional de lutte contre le financement du terrorisme : discussion sur la voie à suivre (15h15 – 15h45)*
13. Discussion of typologies research topics for 2020 – 2021 (15:45 – 16:45) / *Discussion sur les thèmes de recherche sur les typologies pour 2020 – 2021 (15h45 – 16h45)*
14. Any other business (16:45 – 17:00) / *Autres questions (16h45 – 17h00)*

ANNEX II – List of Participants

Evaluated States and Jurisdictions / *Etats et juridictions évalués*

ALBANIA / ALBANIE

Mr Elvis KOCI
FIU Director, General Directorate for the Prevention of Money Laundering
Albanian Financial Intelligence Unit, Ministry of Finance

Mr Edvin, KONDILI
Prosecutor, Special Prosecution

ANDORRA / ANDORRE

Mr Ricardo Marcelo CORNEJO
Supervision Area, UIFAND (FIU – Andorra)

Mr Gerard PRAST CLAVERO
Supervision Area, UIFAND (FIU – Andorra)

ARMENIA / ARMÉNIE

Ms Astghik KARAMANUKYAN
Deputy Head, Financial Monitoring Center of the Central Bank of Armenia

Mr Aram KIRAKOSSIAN
International Relations Specialist, Financial Monitoring Center of the Central Bank of Armenia

Ms Ani GOYUNYAN
Head of International Relations Division, Financial Monitoring Center of the Central Bank of Armenia

AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN

Ms Narmina SAFAROVA
Head of International relations unit, Financial Monitoring Service

Ms Shafiga RZAYEVA
Lead Specialist of Strategic Analysis Unit, Financial Monitoring Service

Mr Azer HASANLI
Specialist of Risk Assessment and methodology Unit, Financial Monitoring Service

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE

Mr Edin JAHIC
Head of the Department for fighting Organized Crime and Corruption, Ministry of Security of Bosnia and Herzegovina

Mr Rajko CUK
Head of Department for Financial Investigation and fight against Money Laundering, Ministry of Interior
of Republic of Srpska

BULGARIA / BULGARIE

Ms Cvetelina STOYANOVA
Head of Department, FID-SANS (Bulgarian FIU)

Mr Petar TODOROV
Expert FID-SANS

Ms Tea PENEVA
Senior expert in the « International Legal Cooperation and European affairs » Directorate, Ministry of
Justice of the Republic of Bulgaria

CROATIA / CROATIE

Ms Antonija DUVNJAK
Head of Service for Interinstitutional and International Cooperation, Anti-Money Laundering Office

Ms Marcela KIR,
Chief Advisor - Expert Supervision and Oversight Area, Croatian National Bank

CYPRUS / CHYPRE

Ms Eva ROSSIDOU-PAPAYRIACOU,
Head of FIU, FIU

Mr Marios NEOPTOLEMOU
Central Bank of Cyprus

CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Mr Matěj BEJDAK
Lawyer – Legal Division, Financial Analytical Office

Ms Kristína SEDLACKOVA
Lawyer – Anti-Corruption Unit, Ministry of Justice

ESTONIA / ESTONIE

Ms Sören MEIUS
Advisor, Ministry of Finance

Mr Madis REIMAND
Head of FIU

FRANCE

Mr Franck OEHLERT
AML-CFT Unit, ACPR – Banque de France (Supervisor)

Mr Florent-Babacar DIENG
Deputy head of unit - Fight against financial crimes, Ministry of Economy and Finance

GEORGIA / GÉORGIE

Ms Mari BEZHUASHVILI,
Head of Methodology, International Cooperation and Legal Department Financial Monitoring Service
of Georgia

Ms Tamta KLIBADZE
Head of Unit, Financial Monitoring Service of Georgia

HOLY SEE / SAINT SIÈGE

Mr Giuseppe SCHLITZER
Director, Financial Information Authority (AIF)

Mr Federico ANTELLINI RUSSO
Deputy Director, Financial Information Authority (AIF)

HUNGARY / HONGRIE

Ms Zsofia PAPP
Senior AML/CFT expert, Ministry of Finance

Ms Renáta FEJES
Senior supervisor, Central Bank of Hungary

Mr Gabor SIMONKA
Head of HFIU

ISRAEL / ISRAËL

Ms Shlomit WAGMAN
Head of IMPA, Israel FIU-IMPA

Ms Karen BAR-SHALOM
International Department, Israel FIU-IMPA

ITALY / ITALIE

Mr Fabio TERAMO,
Advisor, Ministry of the Economy and Finance

Ms Federica LELLI
Advisor Bank of Italy

LATVIA / LETTONIE

Ms Ilze ZNOTINA
Head of FIU Latvia, Financial Intelligence Unit

Ms Dina SPULE
Deputy Director, Ministry of Justice

LIECHTENSTEIN

Ms Anne-Shophie CONSTANS – LAMPERT,
Head of Delegation, Ministry for General Government Affairs and Finance

Ms Bettina KERN
Legal Officer, FMA Liechtenstein

LITHUANIA / LITUANIE

Mr Vilius PEČKAITIS
Head of Money Laundering Prevention Board (FIU Lithuania), Money Laundering Prevention Board
under Financial Crime Investigation Service

Mr Tomas STANIULIONIS
Principal Specialist, Anti-Money Laundering Division, Prudential Supervision Department, Bank of
Lithuania

MALTA / MALTE

Mr Alfred CAMILLERI
Permanent Secretary, Ministry for Finance and Financial Services

Mr Alexander MANGION
Head - Legal Affairs Section, Financial Intelligence Analysis Unit (Malta)

Ms Helga BUTTIGIEG DEBONO
Executive Head National Coordinating Committee on Combating Money Laundering and Funding of
Terrorism

Ms Pauline SALIBA
Senior Manager National Coordinating Committee on Combating Money Laundering and Funding of
Terrorism

MONACO

Mr Louis DANTY
Chargé de Mission, SICCFIN (Supervision)

Ms Jennifer PALPACUER
Chef de Section SICCFIN (Supervision)

Ms Karine IMBERT
Chef de Section SICCFIN (FIU)

MONTENEGRO

Mr DJUROVIC Dejan
Deputy Director of the Police Directorate, Head of FIU Montenegro

Mr Drazen BURIC, State Prosecutor, State Prosecutors Office

NORTH MACEDONIA / MACÉDOINE DU NORD

Mr Blazho TREDAFILOV
Director, Financial Intelligence Office

Ms Iskra IVANOVSKA STOJANOVSKA
Senior Advisor, Department of On-Site Supervision, National Bank

POLAND / POLOGNE

Mr Jacek LAZAROWICZ
Prosecutor, "National Prosecutor's Office, Department for Organized Crime and Corruption"

Ms Monika WILCZNSKA
Senior Specialist, Polish Financial Supervision Authority

Mr Piotr BRUDNICKI
Expert Polish Financial Supervision Authority

REPUBLIC OF MOLDOVA / RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

Ms Oxna GISCA
Head of Division, FIU-SPCSB

Mr Gheorghe BADIA
Head of Divisio National Bank of Moldova

ROMANIA / ROUMANIE

Mr Staicu DANIEL – MARIUS
President, National Office for Prevention and Control of Money Laundering – FIU Romania

Mr Borcan MIHAI ALEXANDRU,
General Director, National Office for Prevention and Control of Money Laundering – FIU Romania

RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE

Mr Alexey PETRENKO
Head of Department, ROSFINMONITORING

Mr Daniil BURDA
Deputy Head of Division, ROSFINMONITORING

Mr Shota REVISHVILI
Deputy Head of Department, ROSFINMONITORING

Mr Boris TOROPOV
Advisor, ROSFINMONITORING

SAN MARINO / SAINT-MARIN

Mr Nicola MUCCIOLI

SERBIA / SERBIE

Mr Željko RADOVANOVIC
Director, APML Serbia

Mr Miroslav STAROVLAH
Head of International Cooperation, APML Serbia

SLOVAK REPUBLIC / RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

Ms Alena KVINTOVA
Head of Delegation, FIU

Ms Sona POPPRT TOTHOVA
Head of AML Supervision Section, National Bank of Slovakia

SLOVENIA / SLOVÉNIE

Ms Branka GLOJNARIČ
Inspector Councilor, Office for Money Laundering Prevention

Ms Maja CVETKOVSKI
Head of International Cooperation Service, Secretary Office for Money Laundering Prevention

UKRAINE

Mr Igor GAIEVSKYI,
First Deputy Head, The State Financial Monitoring Service of Ukraine

Mr Igor BEREZA
Director of Financial Monitoring Department, The National Bank of Ukraine

**UNITED KINGDOM CROWN DEPENDENCIES / DÉPENDANCES DE
LA COURONNE BRITANNIQUE**

**UNITED KINGDOM CROWN DEPENDENCY OF GUERNSEY / GUERNESEY DÉPENDANCE DE
LA COURONNE BRITANNIQUE**

Ms Kate RABEY
Legislative Counsel, Attorney General's chambers

**UNITED KINGDOM CROWN DEPENDENCY OF JERSEY / JERSEY DÉPENDANCE DE LA
COURONNE BRITANNIQUE**

Mr George PEARMAIN
Director of Financial Crime Strategy, Government of Jersey

Ms Louise CLAYSON
Head of FIU, JFCU

**UNITED KINGDOM CROWN DEPENDENCY OF ISLE OF MAN / ILE DE MAN DÉPENDANCE DE
LA COURONNE BRITANNIQUE**

Mr Paul HECKLES
AML/CFT Advisor, Cabinet Office

**UNITED KINGDOM OVERSEAS TERRITORY OF GIBRALTAR / TERRITOIRE BRITANNIQUE
D'OUTRE-MER DE GIBRALTAR**

Mr David PARODY
National Co-ordinator AML/CFT

Mr Edgar LOPEZ
Director GFIU

Council of Europe Observers / Etats observateurs auprès du Conseil de l'Europe

MEXICO / MEXIQUE

UNITED STATES OF AMERICA / ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Mr James PRUSSING
Senior Advisor, U.S. Dept. of the Treasury

Other members of the FATF / Autres membres du GAFI

GERMANY / ALLEMAGNE

Mr Fabian RIEGER
Senior Policy Advisor, Federal Ministry of Finance

Mr Hartwig OESTERLE
Senior Policy Advisor, Federal Financial

SWITZERLAND / SUISSE

Mr Daniel THELESKLAF

Head of MROS (Money Laundering Reporting Office Switzerland)
Federal Office of Police - Fedpol

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr Dylan BAGE
Senior Policy Adviser, Sanctions and Illicit Finance, HM Treasury (UK)

Ms Benedict DALEY
Policy Adviser, Sanctions and Illicit Finance, HM Treasury (UK)

Council of Europe bodies and mechanisms /

Organes et mécanismes suivants du Conseil de l'Europe

**COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK /
BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE**

**EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME**

Ms Katherine DELIKOURA
Chief Compliance Officer, Council of Europe Development Bank

International organisations and bodies /

Organisations et organismes internationaux

EUROPEAN COMMISSION / COMMISSION EUROPÉENNE

Mr David SCHWANDER
Team leader, European Commission

Mr Raluca PRUNA
Head of Unit, European Commission

Ms Ute STIEGEL
Deputy Head of Unit, European Commission

Mr Bertil VAGNHAMMAR
Policy Officer, European Commission (DG HOME)

FINANCIAL ACTION TASK FORCE (FATF) / GROUPE D'ACTION FINANCIÈRE (GAFI)

Mr Robert NORFOLK-WHITTAKER
Policy Analyst, FATF Secretariat

Mr Francesco POSITANO
Policy Analyst, FATF Secretariat

**INTERNATIONAL CRIMINAL POLICE ORGANISATION (ICPO) - INTERPOL
ORGANISATION INTERNATIONALE DE POLICE CRIMINELLE (OIPC) - INTERPOL**

Mr Hyung Keun YOON
Criminal Intelligence Officer, INTERPOL

Mr Ian PEMBERTON
Criminal Intelligence Officer, INTERPOL

**GIFCS – GROUP OF INTERNATIONAL FINANCE CENTRE SUPERVISORS GS
CFI - GROUPE DE SUPERVISEURS DE CENTRES FINANCIERS INTERNATIONAUX**

Mr Nick HERQUIN
Deputy Director, Financial Crime, Guernsey FSC

**EURASIAN GROUP ON COMBATING MONEY LAUNDERING
AND FINANCING OF TERRORISM (EAG) / GROUPE EURASIE SUR LA LUTTE CONTRE LE
BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME (EAG)**

Mr Sergey TETERUKOV
EAG Executive Secretary, EAG Secretariat

APG – ASIA PACIFIC GROUP

Mr David SHANNON
Director APG Secretariat